

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mai 2021

GESTION DE LA SORTIE DE CRISE SANITAIRE - (N° 4141)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 81

présenté par
Mme Ménard et Mme Lorho

ARTICLE PREMIER

I. – À l’alinéa 4, supprimer les mots :

« ainsi que des lieux de réunion »

II. – En conséquence, procéder à la même suppression à l’alinéa 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En vue des prochaines élections départementales et régionales, il est inopportun de prévoir la fermeture des lieux de réunion.

Notre démocratie a suffisamment été éprouvée, il convient de la protéger.